

Rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds

Pour la période close le 31 mars 2024

Le présent rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds renferme des faits saillants financiers, mais ne contient pas les états financiers annuels complets du fonds négocié en bourse (« FNB »). Vous pouvez obtenir un exemplaire des états financiers annuels gratuitement en téléphonant au numéro sans frais 1-800-387-0615, en écrivant à Corporation Financière Mackenzie, 180, rue Queen Ouest, Toronto, Ontario M5V 3K1, en visitant notre site Web à www.placementsmackenzie.com ou celui de SEDAR+ à www.sedarplus.ca.

Les porteurs de parts peuvent également communiquer avec nous de ces façons pour demander un exemplaire des politiques et procédures de vote par procuration, du dossier de divulgation des votes par procuration ou de la présentation d'informations trimestrielles sur le portefeuille du FNB. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter au prospectus et à l'aperçu du FNB, lesquels peuvent aussi être obtenus gratuitement des façons décrites ci-dessus.

Pour connaître la valeur liquidative courante par part du FNB et obtenir des renseignements plus récents sur les événements généraux du marché, veuillez visiter notre site Web.

UN MOT SUR LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent rapport peut renfermer des énoncés prospectifs qui décrivent nos attentes actuelles ou nos prédictions pour l'avenir. Un énoncé prospectif est un énoncé de nature prévisionnelle qui est assujéti ou fait référence à des événements ou à des facteurs à venir, ou comprend des termes tels « prévoir », « anticiper », « avoir l'intention de », « planifier », « croire », « estimer », « préliminaire », « typique » et autres expressions similaires. De plus, ces déclarations peuvent être liées à des mesures commerciales futures, au rendement futur d'un fonds ou d'un titre ainsi qu'aux stratégies ou perspectives de placement futures. Les énoncés prospectifs sont, de par leur nature, assujétis, entre autres, à des risques, incertitudes et hypothèses qui peuvent modifier de façon importante les événements, les résultats, le rendement ou les perspectives réels qui ont été énoncés de manière expresse ou tacite dans les énoncés prospectifs. Ces risques, incertitudes et hypothèses comprennent notamment les conditions générales économiques, politiques et des marchés en Amérique du Nord et à l'échelle internationale, les taux d'intérêt et de change, la volatilité des marchés boursiers et financiers mondiaux, la concurrence commerciale, les changements technologiques, les changements sur le plan de la réglementation gouvernementale, les changements apportés aux lois et règlements en matière de valeurs mobilières, les changements au chapitre des lois fiscales, les décisions judiciaires ou réglementaires inattendues, les catastrophes, les éclosions de maladies ou les pandémies (comme la COVID-19) et la capacité de Mackenzie à attirer des employés clés ou à les conserver. La liste des risques, incertitudes et hypothèses précités n'est pas exhaustive. Nous vous invitons à soigneusement prendre en compte ces facteurs et d'autres facteurs et vous mettons en garde contre une confiance exagérée en ces énoncés prospectifs.

Tout énoncé prospectif présenté dans le présent rapport n'est valable qu'à la date du présent rapport. Le lecteur ne doit pas s'attendre à ce que ces renseignements soient mis à jour, complétés ou révisés en raison de nouveaux renseignements, de nouvelles circonstances, d'événements futurs ou autres.



FINB OBLIGATIONS À LONG TERME DU GOUVERNEMENT CANADIEN MACKENZIE

RAPPORT ANNUEL DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS | Pour la période close le 31 mars 2024

Analyse du rendement du Fonds par la direction

Le 4 juin 2024

Cette analyse du rendement du Fonds par la direction présente les opinions de l'équipe de gestion de portefeuille sur les facteurs et les événements importants qui ont influé sur le rendement et les perspectives du FNB au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024 (la « période »). Si le FNB a été établi au cours de la période, l'information fournie se rapporte à la période commençant à la date d'établissement.

Dans le présent rapport, « Mackenzie » et « le gestionnaire » désignent la Corporation Financière Mackenzie, le gestionnaire du FNB. Par ailleurs, « valeur liquidative » signifie la valeur du FNB calculée aux fins de souscriptions et de rachats, laquelle est à la base de l'analyse du rendement du FNB.

Veuillez lire la rubrique *Un mot sur les énoncés prospectifs* à la première page du présent document.

Objectif et stratégies de placement

Le FNB cherche à reproduire, autant qu'il est raisonnablement possible et avant déduction des frais, le rendement de l'indice Solactive Canadian Long Term Government Bond, ou de tout indice qui le remplace. Il investit principalement dans des titres de créance à long terme des gouvernements fédéral et provinciaux du Canada.

Risque

Les risques associés au FNB demeurent les mêmes que ceux mentionnés dans le prospectus du FNB.

Le FNB convient aux investisseurs ayant un horizon de placement de moyen à long terme qui cherchent un revenu régulier en intégrant à leur portefeuille un fonds canadien de titres à revenu fixe, qui sont en mesure de composer avec la volatilité des marchés obligataires et qui ont une tolérance au risque de faible à moyenne.

Résultats d'exploitation

Rendement des placements

Le rendement des placements n'est pas présenté, car le FNB n'a pas émis de parts pendant la période de 12 mois complète.

Actif net

Depuis sa création, le 20 novembre 2023, jusqu'au 31 mars 2024, le FNB a enregistré un revenu net de 2,2 millions de dollars (y compris tout revenu d'intérêts et/ou de dividendes) provenant du rendement des placements, après déduction des frais et charges, et une augmentation de 63,6 millions de dollars attribuable aux opérations nettes des porteurs de parts (y compris les ventes, les rachats et les distributions en espèces).

Événements récents

Le FNB étant un fonds indiciel, ni les attentes du marché ni les récents développements n'ont d'incidence sur la composition du portefeuille.

Transactions entre parties liées

Frais de gestion

Le FNB a versé des frais de gestion au gestionnaire au taux annuel de 0,18 %. Le ratio des frais de gestion (« RFG ») annualisé est présenté à la rubrique *Faits saillants financiers* du présent rapport.

Les frais de gestion pour le FNB sont calculés et comptabilisés quotidiennement en tant que pourcentage de sa valeur liquidative. Le gestionnaire a utilisé les frais de gestion du FNB pour payer les coûts liés à la gestion du portefeuille de placement du FNB, y compris l'analyse des placements, la formulation de recommandations, la prise de décisions quant aux placements, la prise de dispositions de courtage pour l'achat et la vente du portefeuille de placement, la prestation d'autres services et la licence d'utilisation de l'indice, et pour payer tous les frais et charges (autres que certains frais précis associés au fonds qui sont décrits en détail dans le prospectus) requis pour l'exploitation du FNB.

Autres transactions entre parties liées

Des fonds d'investissement gérés par Mackenzie et ses sociétés affiliées peuvent investir dans le FNB conformément aux objectifs de placement de ces fonds. Au 31 mars 2024, des fonds gérés par Mackenzie détenaient 90,5 % de la valeur liquidative du FNB. Toutes les transactions entre parties liées sont effectuées en fonction du cours du moment. Ces placements peuvent exposer le FNB au risque associé aux opérations importantes, tel qu'il est indiqué dans le prospectus. Mackenzie gère ce risque afin de réduire la possibilité d'incidences négatives sur le FNB ou ses investisseurs au moyen de processus comme le règlement des opérations en nature, le prélèvement de frais de création et/ou de rachat pour les opérations réglées en espèces et la détermination d'heures d'échéance appropriées pour les ordres liés à ces opérations.

Le FNB ne s'est pas fondé sur une approbation, une recommandation positive ou une instruction permanente du comité d'examen indépendant des Fonds Mackenzie à l'égard de toute transaction entre parties liées pendant la période.

Rendement passé

Le rendement passé n'est pas présenté, car le FNB n'a pas émis de parts pendant la période de 12 mois complète.

FINB OBLIGATIONS À LONG TERME DU GOUVERNEMENT CANADIEN MACKENZIE

RAPPORT ANNUEL DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS | Pour la période close le 31 mars 2024

Aperçu du portefeuille au 31 mars 2024

RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
Obligations	98,4
Autres éléments d'actif (de passif)	1,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,2

RÉPARTITION RÉGIONALE	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
Canada	98,4
Autres éléments d'actif (de passif)	1,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,2

RÉPARTITION SECTORIELLE	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
Obligations provinciales	67,0
Obligations fédérales	31,4
Autres éléments d'actif (de passif)	1,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,2

OBLIGATIONS PAR NOTE DE CRÉDIT*	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
AAA	31,4
AA	33,4
A	33,6

* Les notes de crédit et les catégories de crédit sont basées sur les notes d'une agence de notation désignée.

LES 25 PRINCIPALES POSITIONS

% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE

Émetteur	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
Gouvernement du Canada 2,00 % 01-12-2051	10,1
Province de Québec 3,10 % 01-12-2051	6,6
Gouvernement du Canada 1,75 % 01-12-2053	5,5
Province de l'Ontario 3,50 % 02-06-2043	5,2
Province de Québec 3,50 % 01-12-2048	5,0
Gouvernement du Canada 4,00 % 01-06-2041	4,9
Province de Québec 5,00 % 01-12-2041	4,6
Province de l'Ontario 2,90 % 02-06-2049	4,6
Gouvernement du Canada 2,75 % 01-12-2048	4,6
Province de l'Ontario 2,90 % 02-12-2046	4,3
Province de l'Alberta 3,10 % 01-06-2050	3,8
Gouvernement du Canada 2,75 % 01-12-2055	3,8
Province de l'Ontario 4,65 % 02-06-2041	3,7
Province de l'Ontario 3,75 % 02-12-2053	3,7
Province de la Colombie-Britannique 2,95 % 18-06-2050	3,7
Province de l'Ontario 2,80 % 02-06-2048	3,6
Province du Manitoba 3,40 % 05-09-2048	3,0
Gouvernement du Canada 2,75 % 01-12-2064	2,6
Province de la Saskatchewan 3,10 % 02-06-2050	2,5
Province de la Colombie-Britannique 4,30 % 18-06-2042	2,4
Province de l'Ontario 1,90 % 02-12-2051	2,3
Province de la Nouvelle-Écosse 4,70 % 01-06-2041	1,5
Province de l'Alberta 2,95 % 01-06-2052	1,5
Province du Nouveau-Brunswick 3,05 % 14-08-2050	1,5
Province de Terre-Neuve-et-Labrador 2,65 % 17-10-2050	1,2

Principales positions acheteur en tant que pourcentage de la valeur liquidative totale

96,2

Le FNB ne détenait aucune position vendeur à la clôture de la période.

Les placements et pourcentages peuvent avoir changé depuis le 31 mars 2024 en raison des opérations de portefeuille continues du FNB.

FINB OBLIGATIONS À LONG TERME DU GOUVERNEMENT CANADIEN MACKENZIE

RAPPORT ANNUEL DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS | Pour la période close le 31 mars 2024

Faits saillants financiers

Les tableaux suivants font état de données financières clés concernant le FNB et ont pour objet de vous aider à comprendre les résultats financiers du FNB pour chaque période comptable présentée ci-après. Pour la période pendant laquelle le FNB a été établi, l'information fournie se rapporte à la période allant de la date d'établissement (20 novembre 2023) jusqu'à la fin de cette période comptable.

ACTIF NET PAR TITRE DU FNB (\$)¹

	31 mars 2024
Parts en \$ CA (symbole boursier : QL B)	
Actif net, à l'ouverture	100,00
Augmentation (diminution) attribuable aux activités d'exploitation :	
Total des produits	1,45
Total des charges	(0,02)
Profits (pertes) réalisé(e)s	0,28
Profits (pertes) latent(e)s	2,06
Augmentation (diminution) totale attribuable aux activités d'exploitation²	3,77
Distributions :	
Du revenu de placement net (sauf les dividendes canadiens)	(0,98)
Des dividendes canadiens	–
Des gains en capital	(0,05)
Remboursement de capital	–
Distributions annuelles totales³	(1,03)
Actif net, à la clôture	102,83

- 1) Ces calculs sont prescrits par les règlements sur les valeurs mobilières et ne sont pas censés être un rapprochement de l'actif net par part à l'ouverture et à la clôture. Ces renseignements proviennent des états financiers annuels audités du FNB. L'actif net par part présenté dans les états financiers peut différer de la valeur liquidative par part calculée aux fins de l'évaluation du FNB. Une explication de ces différences, le cas échéant, se trouve dans les *Notes annexes*.
- 2) L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution liée aux activités d'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période comptable.
- 3) Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en parts additionnelles du FNB, ou les deux.

RATIOS ET DONNÉES SUPPLÉMENTAIRES

	31 mars 2024
Parts en \$ CA (symbole boursier : QL B)	
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)¹	65 792
Parts en circulation (en milliers)¹	640
Ratio des frais de gestion (%)²	0,21
Ratio des frais de gestion avant renoncations ou absorptions (%)²	0,21
Ratio des frais de négociation (%)³	–
Ratio des frais de négociation avant les remboursements (%)³	–
Taux de rotation du portefeuille (%)⁴	s.o.
Valeur liquidative par part (\$)⁵	102,80
Cours de clôture (\$)⁵	102,69

- 1) Données à la clôture de la période comptable indiquée.
- 2) Le ratio des frais de gestion (« RFG ») est établi d'après le total des charges (exception faite des courtages et des autres coûts de transaction du portefeuille, de l'impôt sur le revenu et des retenues d'impôt) pour la période indiquée et est exprimé en pourcentage annualisé de l'actif net moyen quotidien pour la période, sauf indication contraire. Si le FNB a été établi au cours de la période, le RFG est annualisé depuis la date d'établissement jusqu'à la clôture de la période. Lorsqu'un FNB investit directement dans des titres d'un autre fonds (y compris les autres FNB), les RFG présentés pour le FNB comprennent la tranche des RFG de tout autre fonds attribuable à ce placement. Toute distribution de revenu de FNB gérés par le gestionnaire reçue dans le but de compenser des frais payés à l'égard de ces FNB, mais qui ne sont pas considérés comme étant imputés en double aux termes des exigences réglementaires, est traitée à titre de charge ayant fait l'objet d'une renonciation aux fins du RFG. Le gestionnaire peut renoncer aux frais d'exploitation ou les absorber à son gré et mettre fin à la renonciation ou à l'absorption de ces frais en tout temps sans préavis.
- 3) Le ratio des frais de négociation représente le total des courtages et des autres coûts de transaction du portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de l'actif net moyen quotidien pour la période. Lorsqu'un FNB investit dans des titres d'un autre fonds (y compris les autres FNB), les ratios de frais de négociation présentés pour le FNB comprennent la tranche des ratios des frais de négociation de tout autre fonds attribuable à ce placement. Le gestionnaire peut rembourser le FNB pour certaines commissions de courtage et certains autres coûts de transaction (y compris ceux payables au dépositaire ou à ses agents). Le gestionnaire peut effectuer ces remboursements à son gré et y mettre fin en tout temps sans préavis.
- 4) Le taux de rotation du portefeuille du FNB indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs du FNB gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le FNB achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation du FNB au cours d'une période est élevé, plus les coûts de négociation payables par le FNB sont élevés au cours de la période et plus il est probable qu'un investisseur réalisera des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement du FNB. Le taux de rotation du portefeuille n'est pas indiqué lorsqu'un FNB existe depuis moins de un an.
- 5) Cours de clôture, ou valeur médiane du cours acheteur et du cours vendeur en l'absence d'un cours de clôture, le dernier jour de négociation de la période à la Bourse de Toronto.

Dénégation de responsabilité du fournisseur de l'indice

Solactive AG ne parraine pas le FINB Obligations à long terme du gouvernement canadien Mackenzie, n'en fait pas la promotion et ne vend pas ses parts, ne les appuie pas et ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, quant aux résultats pouvant découler de l'utilisation de l'indice Solactive Canadian Long Term Government Bond (l'« indice sous-jacent »), des marques de commerce et/ou quant au prix de l'indice à quelque moment que ce soit ou à tout autre égard. Solactive AG calcule et publie l'indice sous-jacent. Elle fait de son mieux pour s'assurer que les calculs de l'indice sous-jacent sont corrects. Exclusion faite de ses obligations envers Mackenzie, Solactive AG n'a aucunement l'obligation de signaler toute erreur pouvant s'être produite dans le calcul de l'indice sous-jacent à un tiers, ce qui comprend, sans s'y limiter, les investisseurs et/ou les intermédiaires financiers du FINB Obligations à long terme du gouvernement canadien Mackenzie. Le fait que Solactive AG publie l'indice sous-jacent et accorde des licences à son égard ou à l'égard de toute marque de commerce connexe en vue de leur utilisation par le FINB Obligations à long terme du gouvernement canadien Mackenzie ne constitue pas une recommandation de sa part concernant un placement dans le FINB Obligations à long terme du gouvernement canadien Mackenzie ni ne constitue une garantie ou un avis de Solactive AG en ce qui concerne un placement dans le FINB Obligations à long terme du gouvernement canadien Mackenzie.